

Bulletin n° 2021-08

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important à tous les directeurs généraux de municipalité

LE RAPPORT DE SITUATION SUR LA GESTION DES IMMOBILISATIONS EN 2020 EST EXIGIBLE LE 5 MARS 2021

Les municipalités sont tenues de montrer les progrès qu'elles ont accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des immobilisations en bonne et due forme, conformément aux dispositions de leur entente sur le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral. Dans ce but, elles doivent produire chaque année un rapport de situation sur leur gestion des immobilisations.

Le modèle de rapport de situation sur la gestion des immobilisations municipales en 2020 est maintenant disponible sur le portail en ligne des municipalités du Manitoba au <https://web22.gov.mb.ca/mao/subscriber/login.aspx>.

Veuillez envoyer votre rapport complet par l'intermédiaire du portail d'ici le **5 mars 2021**.

Aide :

Si vous avez des questions concernant le rapport, veuillez communiquer avec Jesse Oyugi, du ministère des Relations avec les municipalités, au 204 945-2575 ou par courriel au mrmca@gov.mb.ca.

Si vous avez des questions concernant le Fonds de la taxe sur l'essence, veuillez communiquer avec Planification des immobilisations et gestion des ententes au 204 945-4074, sans frais au 1 800 268-4883, ou par courriel à infra@gov.mb.ca.

En cas de difficulté pour envoyer le rapport, prière de composer le 204 945-2572 ou d'envoyer un courriel à mrmca@gov.mb.ca.